



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B220908-01**

### Objet :

### **Programme LEADER 2023-2027 : modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature**

La vice-Présidente (Isabelle BIZOUARD) expose :

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, dont l'autorité de gestion est la Région Auvergne Rhône Alpes, et qui mobilise le Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural.

Considérant la volonté de l'autorité de gestion de modifier les modalités de constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour la programmation LEADER 2023-2027 et d'agrandir la taille des territoires de projet et donc des GAL, un appel à manifestation d'intérêt publié par l'autorité de gestion définit les critères de taille des territoires candidats :

- au moins 200 000 habitants
- au moins 2500 km<sup>2</sup>
- au moins 9 intercommunalités

<https://www.europe-en-auvergnhonealpes.eu/appele-projet/appele-candidatures-pour-le-programme-leader-2023-2027>,

Considérant l'intérêt pour le territoire de participer à un appel à candidature mutualisé d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour impulser et faciliter un cadre de qualité propice à l'émergence de projets collectifs,

Considérant qu'à la suite de plusieurs réunions politiques et techniques, un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) « Terres du Dauphiné » a été constitué avec 10 intercommunalités et le Parc Naturel Régional du Vercors :

- Communauté de Communes du Diois
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans
- Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de Communes du Royans-Vercors
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné
- Parc Naturel Régional du Vercors

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2022

Application internet E.legalite.com

Considérant que la candidature devra être déposée avant le 30 décembre 2022 et sera portée par le Parc Naturel Régional du Vercors en mobilisant une équipe-projet regroupant l'ensemble des collectivités concernées, sur la base d'un projet territorial commun autour de l'éco-tourisme, de l'emploi local et de la redynamisation des centres-bourgs,

Considérant que le coût d'autofinancement à l'élaboration de la candidature sera réparti à parts égales entre les structures membres du GAL. Cette disposition ne préjuge pas d'une clé de répartition ultérieure des charges de fonctionnement une fois la candidature acceptée,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la participation à la candidature LEADER du territoire intitulé GAL « Terres du Dauphiné » regroupant les intercommunalités de la Drôme et de l'Isère nommées ci-avant, et le Parc Naturel Régional du Vercors,**
- **valide le principe d'une participation financière des structures constitutives du GAL à part égale pour la phase d'élaboration de la candidature à l'appel à projet,**
- **autorise le Président à signer les conventions de partenariat avec les membres du futur Groupe d'Action Locale,**
- **désigne Madame Isabelle BIZOUARD pour participer au comité de pilotage de l'élaboration de la candidature,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

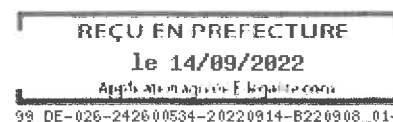
Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Olivier TOURRENG.



Publié le: 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022









aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><b>Présents</b> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <b>Excusés</b> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <b>Secrétaire de séance</b> : Daniel ROLLAND. <b>Également présent</b> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B220908-04

### Objet :

**Martouret : Attribution du marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret**

Le vice-Président (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une consultation pour la transformation d'un ancien terrain de tennis en plateau multisport a été lancée le 11 juillet 2022 sur le profil acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP et que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 11 août 2022 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**Le Bureau Communautaire, au regard de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- attribue le marché 2022-07 pour un montant de 100 484.85€HT à la société **ST GROUPE,**
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Pour le Président empêché  
le 1<sup>er</sup> vice-Président  
Olivier TOURRENG.



Publié le : 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022

ARMAYON  
AUBERON  
BARRAF  
BARSAC  
BLANCHOTTE EN DIOIS  
BLANCOBERT  
BOULEGARD EN DIOIS  
BOUIT  
BOUIS  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENTS  
CHATILLON EN DIOIS  
DIE  
ETABAT  
GARBAGE  
GUMAILLÉ  
GRIGNY  
LA BATHIEUSE  
LA MOTTE CHALANCON  
LAVALLE  
LES PRÉS  
LIGNY EN DIOIS  
LX EN DIOIS  
LES DUBOIS  
MARBONNAT  
MÉNÉGON  
MONTAUR  
MONTAUR EN DIOIS  
PERCHES-LE-SE  
POUILLEY  
RANTAY  
REBERT  
RECOBERT  
RECOBERT  
ROUIT  
SAINTE-EMME  
SILVAN  
ST ANDRÉ EN DIOIS  
ST BRIS EN DIOIS  
ST JULIEN EN DIOIS  
ST MAZUREL  
ST MARTIN  
VALLENTIN  
VALLENTIN  
VALLENTIN  
VALLENTIN

REÇU EN PREFECTURE  
Le 14/09/2022

Application gratuite F-legalite.com





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

**Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022**

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><b>Présents</b> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLETT, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <b>Excusés</b> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <b>Secrétaire de séance</b> : Daniel ROLLAND. <b>Également présent</b> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B220908-05**

**Objet :**

**Personnel : Convention de partenariat avec le Centre De Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie » débutants au SISEMA**

Le vice-Président (Olivier TOURRENG) expose :

Vu les articles L452-1 et suivants du Code général de la fonction publique,

Considérant l'offre de formation construite par le Centre De Gestion de la Drôme pour répondre à un besoin d'accompagnement à la prise de poste de « collaboratrices.eurs de mairie » (secrétaires de mairie),

Considérant les besoins de formation des agents nouvellement intégrés au Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA),

Considérant l'offre d'une formation de 21 jours, se déroulant du 26 septembre au 27 octobre 2022, et couvrant les thématiques utiles à la prise de poste : fonctionnement des collectivités, état-civil, bases budgétaire et comptable, paie, commande publique, urbanisme, archives,

Considérant l'intérêt de soutenir l'initiative du Centre De Gestion de la Drôme, pour un dispositif de formation nouveau, s'adressant en priorité aux demandeuses.eurs d'emplois et pouvant, en cas de pérennisation sur les années à venir, accompagner les besoins de recrutement des communes liées aux futurs départs en retraite,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention avec le Centre De Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie »,**
- **valide la prise en charge financière de l'inscription de trois agents au titre de la session de formation 2022 pour un montant de 5 040 € TTC,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

ARNAZOM  
AUCLEON  
BARRAS  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAUREVES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BRULLÉ  
BRET  
CHARENTON  
CHAMAILAC  
CHARENTS  
CHATELON EN DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GRANVILLE  
GUMANE  
JONCHÈRE  
LA MOTTE EN DIOIS  
MAYAT D'AIX  
LES PRES  
LIGNY EN DIOIS  
LIX EN DIOIS  
LES LAUREUX HAUTS  
MARIGNAC  
MANGLOAN  
MANSION  
MONDIGNY EN DIOIS  
MONTAUBER EN DIOIS  
PÉZENAS EN DIOIS  
PRADIN  
POMBAIX  
PREVOIS  
PRADELT  
RECOUBEAU JANSAC  
RUEFFOURCHAT  
SOMMIÈRE  
ROTHIER  
SAINT ROMAIN  
SOUAUBRE EN DIOIS  
ST ANTOINE EN DIOIS  
ST JEAN EN DIOIS  
ST NAZAIRE EN DIOIS  
ST OYVE  
VALMIGNAN  
VAL MARAVÉL  
VALPRADIN  
VIMBERT

Pour le Président  
empêché  
le 1er vice-Président  
Olivier TOURRENG.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : **14 SEP. 2022**

Délibérations – BC 08 septembre 2022

**REÇU EN PREFECTURE**  
le **14/09/2022**  
Application agency E.kvalite.com